

**Liste « Maitrises  
collégialement notre futur »**

Dans le contexte des lois LRU et ESR, les quatre prochaines années seront déterminantes dans l'évolution du statut et des carrières des enseignants-chercheurs (EC) et des chercheurs. Des principes syndicaux devront être portés au niveau national et c'est l'engagement des élus SNESUP de défendre des positions dépassant les seuls enjeux disciplinaires. Les spécificités de la science politique, comme « discipline rare », n'en seront que mieux défendues.

**Les élus SNESUP portent les principes de démocratie, de service public, de justice sociale, de coopération et de collégialité pour une défense des enseignants-chercheurs ancrée dans leur métier.**

Instance décisionnaire de gestion nationale des carrières, majoritairement composée d'élus, le CNU est un lieu d'expression de notre communauté. Dans le cadre des réformes récentes de l'enseignement supérieur, il est devenu la cible d'attaques récurrentes car il est une des rares institutions susceptibles de s'opposer à la gestion locale des carrières et à la disparition d'un statut homogène et protecteur. Rappelons que les projets de décrets CNU et statut de 2008 prévoyaient de dessaisir le CNU au profit des établissements, de ses missions de promotions, d'attributions de CRCT et de reclassements. Si la mobilisation massive de la communauté universitaire a permis de contrecarrer cette tentative, de nouveaux projets mettent aujourd'hui en jeu le caractère national et la dimension collégiale des procédures. Les élus SNESUP s'opposent à ces attaques en défendant des principes de transparence et de pluralisme au sein du CNU et de la CP-CNU<sup>1</sup>. Ils luttent pour l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, la qualité de la formation des enseignants, les revendications en matière d'emploi, de recrutement et de carrières parce qu'elles garantissent la qualité de l'université. Ils dénoncent les politiques qui veulent limiter l'enseignement supérieur et la recherche à quelques pôles d'excellence.

**Des listes ouvertes et pluralistes rassemblées autour d'engagements clairs  
et de conceptions communes du service public**

Le SNESUP propose des listes visant la parité de candidates et de candidats, engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Par leur implication au niveau local ou national, que ce soit dans les syndicats de la FSU, dans le monde associatif, dans les associations de spécialistes ou dans la vie universitaire, les candidates et candidats sont engagés pour la défense et l'amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

**Évaluation - Suivi de carrière**

En 2009, la mission d'évaluation récurrente des EC, introduite dans le décret statut des EC, est confiée au CNU. Depuis 2011, les résultats du SNESUP aux élections CNU et à la CP-CNU ont été déterminants dans l'obtention du moratoire sur l'évaluation récurrente. Si le SNESUP estime que les agents de la fonction publique doivent rendre compte de leur activité, il ne peut cautionner une mise en concurrence délétère. Il ne peut plus accepter la perspective sous-jacente d'une

<sup>1</sup>

*Commission Permanente du Conseil National des Universités*

modulation des services alors que même que les tâches des EC se diversifient et s'alourdissent déjà. Si le suivi des carrières est aujourd'hui devenu l'expression consacrée, ne nous y trompons pas : la non confidentialité des avis rendus par les sections CNU exposera l'EC à d'éventuelles sanctions. Et compte tenu de la situation budgétaire des établissements, « l'accord de l'intéressé » pour une modulation à la hausse est évidemment un leurre. Dans ces conditions, nous exigeons que le rapport ne soit pas transmis à l'établissement mais au seul EC si l'on veut apporter une réelle aide aux collègues. Le CNU ne doit pas fournir aux établissements un outil permettant l'individualisation accrue des services et des conditions d'exercice. Si ce suivi de carrière est mis en place, nos élus s'engagent à : ne pas transmettre aux établissements d'appréciations susceptibles de porter préjudice aux EC, prendre en compte la diversité des tâches professionnelles (enseignements, recherche, gestion administrative, encadrement...), être attentif à la diversité des conditions de travail, refuser toute forme de hiérarchisation entre les manières de concevoir et de pratiquer la science politique.

Par ailleurs, l'expertise des demandes de PES renommée PEDR est devenue mission du CNU en 2014. Le SNESUP s'est toujours exprimé contre la politique d'individualisation des rémunérations. Elle s'inscrit dans une logique de concurrence qui tend à diviser les EC et ignore la forte inégalité des situations. À défaut d'être entendu sur ses revendications, nous soutenons le caractère national des évaluations pour l'attribution de cette prime. Nos élus militeront pour que les critères en usage permettent de retrouver un équilibre entre établissements, entre MCF et PR, entre hommes et femmes.

### **La mission relative à la qualification des MCF**

La composition de notre liste reflète clairement la diversité géographique, institutionnelle et scientifique de notre profession. Ce respect du pluralisme et cette conception ouverte de la discipline doivent orienter l'activité des élus. Parce que la science politique est une discipline ouverte aux apports des autres sciences sociales, il n'y a pas lieu d'en promouvoir une conception fermée et limitée. L'examen des thèses soumises à la qualification devra donc prendre en compte la pluralité des approches dès lors que celles-ci démontrent leur scientificité et leur fécondité.

Ainsi, la première tâche des nouveaux élus au CNU doit être de définir collectivement des critères communs d'appréciation des dossiers qui seront rendus publics avant le début de la campagne de qualifications 2016. Dans cette perspective, nous demanderons que la thèse constitue l'élément central d'appréciation du dossier en lien avec une réelle prise en compte des conditions concrètes de sa réalisation et exigerons que la prise en compte des autres activités de recherche et d'enseignement ne soit pas l'objet d'une évaluation quantitative à caractère éliminatoire.

**Nos élus militeront pour un vrai statut d' élu avec une décharge, des indemnités, une intégration au référentiel national et des frais de mission. Ils s'engagent à ne pas user de leur position à des fins de promotion et d'avancement de carrière et à ne pas siéger l'année du dépôt de leur dossier de demande de qualification aux postes de PU.**

#### **Les candidats de la liste SNESUP s'engagent à :**

- défendre un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU
- prendre en compte l'ensemble des activités et leur temporalité : enseignement, recherche et tâches collectives en lien avec leur contexte d'exercice
- rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers dans les sections
- rédiger et diffuser des comptes rendus permettant à tous de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans leur section et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions.
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention de congés de recherche ou de conversion thématique
- respecter les règles de déontologie, et ne pas user de leur position d' élu à des fins de promotion

**Pour défendre nos missions de service public, pour respecter la collégialité,  
pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières  
Votez pour les listes présentées par le SNESUP**